

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Pointe-Fortune, tenue le 3 mars 2025 au local ordinaire des séances du conseil, à 19h00, sont présents mesdames les conseillères Sandra Lavoratore et Christiane Berniquez, messieurs les conseillers Gilles Deschamps et Jacques Beaudoin tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire François Bélanger.

Madame la conseillère Lucie Lacelle et Monsieur le conseiller Gilles Tétrault sont absents.

Monsieur Jean-Charles Fillion, directeur général et trésorier assiste à la séance et agit comme greffier.

Assistances : Aucun citoyen

Résolution numéro 25-03-22

LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire fait la lecture de l’ordre du jour.

Le conseil vote pour que l’ordre du jour soit adopté tel que lu.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	-	-
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Sandra Lavoratore	X	-
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	-	--

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

Résolution numéro 25-03-23

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2025

Considérant qu’une copie du procès-verbal du 3 février 2025, a été remise à chaque membre du conseil. Tous les conseillers présents déclarent l’avoir lu, et dispensent le directeur général d’en faire lecture.

Le conseil vote pour que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025 soit adopté.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	-	-
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Sandra Lavoratore	X	-
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	-	--

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

Résolution numéro 25-03-24

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT ET APPROBATION DES COMPTES PAYABLES AU 3 MARS 2025

Je soussigné, Jean-Charles Filion directeur général et greffier-trésorier certifie sous mon serment d’office, qu’il y a des crédits suffisants pour payer les comptes déposés à la présente séance.

Jean-Charles Filion, directeur général
et greffier-trésorier

Le conseil approuve le paiement des comptes à payer au 3 mars 2025 pour la somme totale de 66 576.82\$. La liste des comptes à payer est disponible pour consultation à l’hôtel de ville.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	-	-
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Sandra Lavoratore	X	-
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	-	--

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE ET DES DOCUMENTS REÇUS

Aucune correspondance et documents reçus.

Résolution numéro 25-03-25

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES (CHLORURE DE SODIUM) ET ABRASIFS TRAITÉS

- ATTENDU

QUE la Municipalité de Pointe-Fortune a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d’appel d’offres pour un achat regroupé de sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium) et abrasifs traités;
- ATTENDU

QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :
Permettent à une organisation municipale de conclure avec l’UMQ une entente ayant pour but l’achat de biens meubles;
précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l’UMQ s’engage à respecter ces règles;
précisent que le présent processus contractuel est assujetti au Règlement de gestion contractuelle de l’UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d’administration de l’UMQ;
- ATTENDU

QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium) et des abrasifs traités dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d’appel d’offres préparé par l’UMQ.

IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si ré cité au long.

QUE la Municipalité confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium et abrasifs traités nécessaires aux activités de la Municipalité, pour la saison 2025-2026.

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium et d'abrasifs traités dont elle aura besoin annuellement en remplissant le formulaire d'adhésion à la date fixée.

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats.

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé.

QUE la Municipalité reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes. Pour la saison 2025-2026, ce pourcentage est fixé à 1 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2 % pour les non-membres de l'UMQ.

QU'UN exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	-	-
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Sandra Lavoratore	X	-
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	-	--

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AUTRES SUJETS

Aucun autre sujet.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

Résolution numéro 25-03-26

LEVÉE DE LA SÉANCE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, le conseil vote la levée de la séance à 19h05

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	-	-
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Sandra Lavoratore	X	-
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	-	--

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Je soussigné, François Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 du Code Municipal.

François Bélanger, maire

Jean-Charles Fillion, directeur-général